



Fédération des chambres
de commerce du Québec | **fccq**

SANTÉ : QUI A PEUR DU SECTEUR PRIVÉ?

Par Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Ne soyons pas équivoques, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la communauté d'affaires qu'elle représente se prononcent haut et fort en faveur du développement d'un secteur privé en santé. Une idée qui aujourd'hui encore en terrorise plusieurs.

Nous devons cependant faire face avec lucidité aux difficultés qu'éprouve notre réseau public de santé, et particulièrement au poids financier que ces difficultés imposent sur le budget du Québec, en accaparant une portion croissante des ressources gouvernementales. Ce qui nous inquiète également à un plus haut niveau, non seulement en tant que gens d'affaires, mais également en tant que citoyens, c'est de réaliser que le budget de santé en 2006 était de plus de 6 milliards \$ supérieur à celui de 2000, alors que le nombre de personnes traitées n'a pas bougé ! Or, étant donné le vieillissement de la population, la demande augmente et les délais d'attente iront en augmentant d'année en année.

Les difficultés du réseau public de santé impliquent également des coûts pour les entreprises, les employeurs et les employés du Québec. Une étude commanditée par la FCCQ évalue à 90 millions \$ le coût pour les employeurs d'une journée d'absence passée dans le système de santé en termes de production perdue, à l'échelle du Québec. Un coût actuellement supporté par les entreprises québécoises et pour lequel personne ne tire de bénéfices. Présentement, les entreprises et les travailleurs n'ont d'autres choix que d'attendre que les services de santé soient disponibles. Lorsqu'un travailleur est malade et qu'il est en attente pour une consultation auprès d'un spécialiste ou pour une intervention spécialisée, les entreprises n'ont pour choix que de le remplacer à un coût élevé ou d'attendre que les services publics de santé aient des disponibilités pour traiter ce travailleur.

Ceci étant posé, soyons clairs. La FCCQ et les entreprises qu'elle représente ne remettent pas en question le système universel de santé. Nous en appelons à des solutions qui, tout en préservant le caractère universel des services de santé, peuvent en améliorer l'efficacité. Nous sommes convaincus que la présence du secteur privé en santé permettrait d'obtenir plus de choix pour les citoyens et inciterait le secteur public à une meilleure performance par le biais de l'émulation.

Les solutions qui permettent une intégration réussie du secteur privé au sein du secteur public sont nombreuses. Par exemple, le retrait de la condition d'exclusivité qui empêche un médecin de pratiquer à la fois dans le secteur privé et dans le secteur public ou encore l'ouverture sur un système d'impartition par lequel les hôpitaux chercheraient à savoir combien il leur en coûte pour fournir un service équivalent. Une information dont ils ne disposent pas à l'heure actuelle faute d'intérêt, de motivation ou d'incitation, ce qui à nos yeux, nous apparaît inacceptable.

Toutes ces idées vous inquiètent? Il semble toutefois important de rappeler que le Canada est le seul pays de l'OCDE à maintenir un monopole public dans la prestation des soins de santé. À l'opposé, seuls le Mexique et les États-Unis ont un système de santé principalement privé. Il est donc faux de prétendre que l'ouverture d'un système de santé privé mènerait à une américanisation du régime de santé québécois. De fait, une plus grande ouverture au secteur privé en santé permettrait au Québec d'assurer la viabilité à long terme de son système public universel.